

CONSEIL

Cent quatorzième session

RÉSOLUTION N° 1410

CONVOCAION DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE

Le Conseil,

Considérant les articles 6 et 9 de la Constitution,

1. *Décide* de tenir sa prochaine session ordinaire à la fin de novembre 2024 à Genève, sur convocation de la Directrice générale ;

2. *Invite* le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir à deux reprises au moins en 2024 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, le Rapport annuel 2023, la Révision du Programme et Budget pour 2024, toute proposition faite par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire et prête à être examinée, le barème des quotes-parts pour 2025 ainsi que les questions connexes, et afin d'examiner des questions relevant de sa compétence conformément à son mandat.
